



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 24817

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes de nombreuses personnes concernant la composition de la liste complémentaire du concours de professeur des écoles, session 1998, dans l'académie d'Aix-Marseille. Depuis deux années, la liste complémentaire est limitée à 10 % du nombre d'inscrits en liste principale, alors que les besoins semblent plus importants compte tenu des nombreux postes vacants dans l'académie. Cette situation a entraîné la réouverture de la liste complémentaire au début du mois de janvier, mais les 24 postes accordés semblent insuffisants au regard des besoins encore exprimés à ce jour. Ainsi, les admissibles à la session de juin 1998 se sentent particulièrement concernés par une éventuelle seconde réouverture de la liste complémentaire comme cela s'est déjà fait dans plusieurs académies. Face au désarroi moral et financier des admissibles et compte tenu des inquiétudes qu'engendre cette période d'attente, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une seconde réouverture de cette liste complémentaire est envisagée et, dans l'affirmative, dans quels délais et à hauteur de combien de postes.

Texte de la réponse

L'année scolaire 1998-1999 a connu des problèmes de remplacement dans le premier degré en raison de la limitation, pendant une certaine période de l'année, de l'utilisation des listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. En revanche, compte tenu de ce constat, au cours de cette année scolaire, il est prévu d'accorder 3 500 autorisations de recrutements, ce qui devrait permettre de pourvoir tous les postes vacants.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24817

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 548

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7138